Procès-verbal du conseil d'école du vendredi 10 mars 2023.

Le conseil d'école s'est tenu dans le respect du protocole sanitaire national en vigueur (gel hydro alcoolique, aération, stylo personnel).

Etaient présents :
Monsieur le maire et/ou son représentant : Madame LAPORTE, déléguée aux affaires scolaires, Madame SEMENOU et Monsieur DANDEVILLE
La directrice : Mme JACQUELET
Les enseignants : Mesdames BAUDOT, COSTAZ, SECONDI, LE MESTRIC, DELALANDE, VALENTIN-MOUCHOT, VULLO, DEMANGE, LECLERC, Monsieur RANGEL

Excusé(e) : Madame HAUDECOUR, Madame GUILBAUD

Les parents élus présents : Monsieur LIGIER, Madame FABRE, Madame CHENUIL, Madame ESTUBLIER, Madame POLESE, Madame LACOUR, Madame BOYER, Madame IMMORDINO, Madame BILISARI

Les secrétaires de séances sont :
Pour les enseignants : Madame MOUCHOT-VALENTIN
Pour les parents élus: Madame ESTUBLIER

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ECOLE

Ordre du jour des enseignants.	Questions des représentants des parents d'élèves élus
• Présence du centre aéré dans les locaux pendant les vacances et le périscolaire le mercredi. • Bilan du loto • Fête de l'école	- Aide aux devoirs payantes plus cher pour de l'aide dirigée, mais pas surveillée. -Le service dans les plateaux à la cantine rebute les enfants, pourquoi pas assiettes en plastiques ? - Revoir les gestions du péri et l'attitude des animateurs (les enfants s'assoient dans l'eau quand il pleut, ils peuvent rester assis pour atteindre le silence, plus de surveillance moins de réunion entre animateurs à papoter... que les animateurs parlent convenablement à nos enfants !) - Les dames de l'entretien commencent à nettoyer les tables alors que les enfants mangent encore. Un rappel des formations serait bien. De plus elles se plaignent que les enfants sont longs et ne partent pas plus vite en faisant des réflexions devant les enfants « *on en peut plus de ces gosses, qu'ils se dépêchent de bouffer.... »* - Toujours pas de nouvelles des tarifs du réseau mistral pour les bus, qui devaient être donné par la mairie pour distribuer aux enfants. - Petit rappel pour le harcèlement. - Il faudrait réparer l'ascenseur de l'école.

Les questions	Les réponses
- Présence du centre aéré dans les locaux pendant les vacances et le périscolaire le mercredi. De nombreuses dégradations sont constatées pour le matériel sportif qui est acheté avec la coopérative scolaire et réservé uniquement à l'école. Dans les classes, le matériel pédagogique est utilisé (les feuilles de papier, les crayons de couleur, les feutres, les aimants…), le mobilier est changé de place, de classe. Une armoire fermée à clé a été forcée.Le matériel scolaire ne doit pas être utilisé par le centre aéré qui doit disposer de son propre matériel.	Madame LAPORTE viendra un mercredi, à l'école, avec Madame JACQUELET, directrice de l'école pour rappeler que le matériel sportif et pédagogique ne doit pas être utilisé. Une nouvelle serrure sera mise sur le local sportif de l'école et des cadenas seront installés sur les armoires des classes. A chaque incident de ce genre, un mail sera envoyé à la mairie. Madame JACQUELET fait remarquer que l<u>ors de la pause méridienne,</u> les animateurs doivent appeler eux-mêmes les parents des enfants malades ou blessés. Un cahier de liaison sera mis en place pour informer les enseignants des élèves qui quittent, sur temps méridien, l'école pour cause de maladie ou de blessure. Madame JACQUELET demande à la mairie les mots de passe des tablettes de la classe mobile.
- Bilan du loto	Le loto a eu lieu le dimanche 05 mars 2023. Madame la directrice et les enseignants remercient les parents élus qui se sont investis dans l'organisation, la quête des lots ainsi que les parents, les élèves, les grands-parents et toutes les personnes qui étaient présentes pour jouer. Le bénéfice est 4 256 euros. Cette somme participera au financement des transports pour les sorties scolaires. Les enseignants ont pris contact avec des sociétés de bus pour des devis. Avec l'inflation des carburants, des péages, les devis risquent d'être très élevés pour les 6 bus prévus pour les sorties sur Marseille. Il sera alors envisagé de partir moins loin. Monsieur LIGIER se propose pour prendre contact avec le club de rugby pour un prêt éventuel de leurs bus.
- Fête de l'école	Le protocole sanitaire étant allégé, la fête de l'école devrait avoir lieu le vendredi 23 juin 2023, à 17h30/18h. Des danses et des chants sont au programme. L'estrade a été réservée dès le mois de septembre. Pour l'instant, il n'y a pas de sono ce qui est très ennuyeux pour le bon déroulement de la fête de l'école. Les enseignants en cherchent une.
- Aide aux devoirs payantes plus cher pour de l'aide dirigée, mais pas surveillée.	- Madame LAPORTE précise que c'est toujours à l'étude. Une enquête se fera sur toute la commune. La décision sera prise en fonction du nombre d'enseignants volontaires, du nombre d'élèves inscrits. L'étude dirigée est plus chères que l'étude surveillée. Les enseignants volontaires encadrent des petits groupes d'élèves (entre 7 et 9 élèves) et les aident à faire les leçons. Une étude surveillée comprend environ entre 20 et 25 élèves. Les élèves sont en autonomie pour travailler. Pour les élèves de CP, il est impossible de faire une étude surveillée. Il faut une étude dirigée pour les accompagner dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Selon les résultats de l'enquête, l'étude se mettra en place en septembre 2023.

-	
Le service dans les plateaux à la cantine rebute les enfants, pourquoi pas assiettes en plastiques ?	Madame LAPORTE rappelle que la cantine est un service et n'est pas obligatoire. Pour l'instant, le modèle de cantine ne changera pas car il nécessite un investissement important. Il est prévu la reconstruction de l'école dans quelques années et la cantine sera alors sous forme de self.
- Revoir les gestions du péri et l'attitude des animateurs (les enfants s'assoient dans l'eau quand il pleut, ils peuvent rester assis pour atteindre le silence, plus de surveillance moins de réunion entre animateurs à papoter... que les animateurs parlent convenablement à nos enfants !)	Madame LAPORTE va faire un rappel aux animateurs et aux responsables du périscolaire. Il y aura prochainement la mise en place d'un logiciel qui permettra aux animateurs de communiquer avec les parents sur les différentes activités proposées sur le temps méridien.
- Les dames de l'entretien commencent à nettoyer les tables alors que les enfants mangent encore. Un rappel des formations serait bien. De plus elles se plaignent que les enfants sont longs et ne partent pas plus vite en faisant des réflexions devant les enfants « *on en peut plus de ces gosses, qu'ils se dépêchent de bouffer.... »*	- Le nettoyage des tables est obligatoire dès qu'un élève se lève pour sortir afin que sa place soit propre pour l'élève suivant. La cantine est collective, les élèves ne peuvent rester longtemps à table, il y a 250 élèves qui déjeunent. Les dames de cantine sont depuis très longtemps en poste à Ronsard, il n'y a jamais eu aucune remarque sur leur comportement. Madame LAPORTE va se renseigner mais fait confiance à son personnel. Madame JACQUELET précise que certains élèves font la différence entre les enseignants et les non enseignants et manquent de respect au personnel de la cantine et aux animateurs
- Toujours pas de nouvelles des tarifs du réseau mistral pour les bus, qui devaient être donné par la mairie pour distribuer aux enfants.	- Les tarifs sont disponibles sur le site du réseau MISTRAL.
- Petit rappel pour le harcèlement.	- le protocole « harcèlement » obligatoire dans toutes les écoles, a été présenté au 1er conseil d'école. Il a été appliqué une fois depuis la rentrée. Le « souci » a été réglé. Les histoires de cour d'école sont réglées par les enseignants et ne relèvent pas nécessairement du protocole harcèlement.
- Il faudrait réparer l'ascenseur de l'école.	- Madame LAPORTE précise que c'est un monte-charge et non un ascenseur. La mairie est un procès pour malfaçons avec la société qui a fait les travaux. Il est donc inutilisable pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Madame JACQUELET
directrice et présidente du conseil d'école.

Les secrétaires de séance

Pour les parents élus
Madame ESTUBLIER
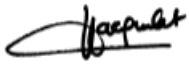
Pour les enseignants
Madame MOUCHOT